FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

LE REGIME SOCIAL ET FISCAL DES INDEMNITES DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Vendredi 22 octobre
De 9h30 à 12h30

Ludivine BOISSEAU
Avocat au barreau de Lyon
et
Anne-Sophie CLAVAUD
Avocat Pragmatis Conseil

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats apprenants seront en capacité de mieux appréhender les ruptures, leurs tenants et aboutissants, dans tous leurs aspects, pour un conseil complet et efficient :

- Être en capacité de faire le point sur le traitement des indemnités de rupture ;
- Être en capacité d'avoir les bons réflexes en paie ;
- Être en capacité d'assurer un traitement optimisé, optimal et sécurisé ;
- Être en capacité d'identifier le coût ou le gain réel d'une rupture ;
- Être en capacité de donner des conseils pour constituer sereinement la base de documentation permettant d'apporter rapidement les réponses circonstanciées à toute demande de justification de la part des salariés ou de l'URSSAF.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

Propos introductifs

Partie 1 - Dispositions légales et réglementaires des régimes social et fiscal : assujettir et calculer

- Réglementation applicable
- Illustrations
- Tableaux récapitulatifs
- Différents modes de ruptures : conditions de forme et de fond exigées

Partie 2 - Préparer un contrôle URSSAF

Questions/réponses - Débat sur les pratiques

Moyens pédagogiques :
Support pédagogique remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 3 (Niveau expert s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :
Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

***Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE*
s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52